

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 19 septembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 197 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONNETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCIEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Lionel ROYER-PERREAU - Florian SALAZAR-MARTIN - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Michel MILLE - Colette BABOUCHEAN représentée par Marie-Louise LOTA - Loïc BARAT représenté par Jocelyne TRANI - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Nathalie PIGAMO représentée par Nadia BOULAINSEUR - Roger PIZOT représenté par Joël MANCIEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD - Karim ZERIBI représenté par Luc TALASSINOS.

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Roland DARROUZES - Jean-Claude DELAGE - Frédéric DOURNAYAN - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Christophe MASSE - Roger MEI - Jérôme ORGEAS - stephane PICHON - Roland POVINELLI - Michel ROUX - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MER 005-899/16/CM

■ Approbation d'un avenant de prolongation de la Délégation de Service Public de gestion portuaire consentie au Yachting Club de La Pointe Rouge (YCPR) au sein du Port de La Pointe Rouge - Périmètre 3

MET 16/1078/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole était compétente en lieu et place de ses communes membres en matière de ports de plaisance depuis le 1er janvier 2001 conformément à l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine le 1er janvier 2016 ; c'est ainsi qu'elle gère 24 ports de plaisance représentant 8500 postes à flot et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Dans le cadre de la modernisation des modes de gestion des ports, la Communauté Urbaine avait décidé par délibération du 13 mai 2005 de déléguer la gestion, l'animation et le développement portuaire de trois périmètres portuaires correspondant à 2250 postes à flot, deux périmètres au sein du Vieux-Port et un situé au port de la Pointe-Rouge.

Ces conventions ont pris effet le 1er janvier 2007 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Afin de préparer l'échéance de chacun de ces contrats et la gestion future des plans d'eau portuaires concernés, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié au mois d'août 2015.

Par la suite, après avis du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le Conseil de Communauté a acté, par délibération du 21 décembre 2015, le principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de ces trois périmètres, dont le périmètre 3, objet du présent rapport, situé au sein du Port de La Pointe Rouge de Marseille pour lequel la gestion est déléguée au Yachting Club de La Pointe Rouge (YCPR) jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour une prise d'effet de la nouvelle convention de Délégation de Service Public au 1er janvier 2017, la procédure de passation aurait dû être lancée en début d'année 2016.

Or, les délais nécessaires à la mise en place de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n'ont pas permis le lancement de cette procédure au cours du premier semestre 2016 ; de plus, la publicité n'a pas été lancée en période estivale afin de préserver au mieux la concurrence, déjà peu développée dans ce secteur d'activité.

Compte tenu de ces éléments, le contrat ne pourra prendre effet au 1er janvier 2017. Il est donc proposé de conclure un avenant de prolongation du contrat actuellement en vigueur.

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

Une prolongation d'un an paraît adaptée, soit jusqu'au 31 décembre 2017; eu égard, aux délais nécessaires à la passation d'un contrat de Délégation de Service Public ainsi qu'aux difficultés que pourrait générer l'attribution de ce contrat afférent à la gestion portuaire en période de forte activité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2016-86 du 1er février 2016, il convient de préciser que cet avenant ne modifie pas substantiellement le contrat initial et peut donc être conclu après avoir été soumis à l'avis la commission de délégation de service eu égard à son impact financier évalué à environ 12% du total des produits initialement prévu au contrat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération POR/3/433/CC du 13 mai 2005 portant approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation d'une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge à Marseille ;
- La délibération POR 4/1089/CC du 18 décembre 2006, portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de Service Public et de ses annexes pour la gestion, l'animation et le développement d'une partie du port de la Pointe Rouge à Marseille ;
- La délibération POR 001-943/08/CC du 19 décembre 2008 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public susvisé ;
- La délibération POR 006-1252/09/CC du 26 mars 2009 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de Service Public susvisé ;
- La délibération POR 004-471/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de Service Public susvisé ;
- La délibération POR 007-1699/15/CC du 21 décembre 2015, portant approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins au sein du port de la Pointe Rouge à Marseille ;
- L'avis de la Commission de Délégation de Service Public.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que la Métropole est compétente pour la gestion des ports de plaisance ;
- Que la convention de délégation de Service Public n°06/192 consentie au Yachting Club de La Pointe Rouge pour gérer le périmètre 3 du port de La Pointe Rouge de Marseille arrive à échéance le 31 décembre 2016 ;
- Que par délibération en date du 21 décembre 2015, a été acté le principe de recourir à nouveau à une délégation de Service Public pour la gestion du périmètre 3 du port de La Pointe Rouge ;

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

- Que les délais de mise en place de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n'ont pas permis de lancer la procédure dans les délais permettant une prise d'effet du nouveau contrat au 1er janvier 2017 ;
- Qu'il convient de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2017.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé portant prolongation de la Délégation de Service Public n°06/192 consentie au Yachting Club de La Pointe Rouge sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de La Pointe Rouge de Marseille, périmètre 3.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Abstention de Monsieur Marc POGGIALE, Monsieur Michel ILLAC, Monsieur André MOLINO, Monsieur Georges ROSSO, Monsieur Christian PELLICANI, Monsieur Gaby CHARROUX, Eliane ISIDORE, Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN, Monsieur Henri CAMBESSEDES, Monsieur Yves MESNARD, Monsieur Patrick PIN, Monsieur Pierre MINGAUD et Monsieur André JULLIEN.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ